Contribution du député Jean-Hugues Ratenon sur le rachat de Vindemia par le groupe Hayot

La lutte contre la fin des monopoles à la Réunion ne date pas d'hier et n'est pas finie.La lutte contre la fin des monopoles à la Réunion ne date pas d'hier et n'est pas finie. C'est dans ce contexte que le rachat de VINDEMIA par le groupe multinationale HAYOT intervient et soulève de nombreuses interrogations. Une transaction commerciale qui appelle à la vigilance de tous. (Photo d'illustration rb/www.ipreunion.com)

En effet, HAYOT déjà propriétaire de l'enseigne CARREFOUR met la main sur les 22 magasins JUMBO et SCORE à la Réunion au moment même où la lutte contre la vie chère est une préoccupation majeure dans le département ; le récent mouvement des gilets jaunes est là pour le confirmer. De plus, l'étude récente relative à l'intérêt de la création de structures coopératives ou de groupements économiques de commerçants indépendants dans le contexte particulier de la Réunion commandée par l'OPMR même en date du 30 avril 2019 atteste que les grandes surfaces réalisent des marges arrières importantes sans pour autant que les prix baissent.

Aussi, ce rachat de VINDEMIA par GBH pourrait poser le problème d'une concentration économique avec de graves conséquences sur la concurrence au détriment des consommateurs. Pourquoi HAYOT achète 22 magasins et en rétrocède 4 tout de suite à la société MAKE DISTRIBUTION ?

Quel accord entre GBH et cette société ?

N'y aurait-il pas une entente illicite?

Quelle concurrence alors pour faire baisser les prix ?

Par ailleurs quelles conséquences pour les éleveurs, producteurs, agriculteurs, planteurs etc... ? Dans quelles conditions vont-ils négocier le prix de leurs produits ? Vont-ils encore plus vendre à perte ?

Quelles sont les répercussions pour les emplois dans ces magasins ? Quelles politiques des salaires ?

Devant autant d'interrogations, j'ai demandé, d'une part, à rencontrer les dirigeants du groupe HAYOT. Je suis en attente de leur réponse.

D'autre part, je vous informe que je rencontre l'Autorité de la Concurrence le mercredi 14 août à 15h00 à Paris sur ce sujet.

En ce qui concerne l'OPMR, je propose :

- 1 La création d'une mission d'information sur le groupe HAYOT à la Réunion et de tous ses liens dans les autres branches d'activités ;
- 2 Que ce rapport d'information soit ensuite rendu public ;
- 3 Parallèlement, l'OPMR devra:
 - Organiser des travaux pour recueillir un maximum d'informations en associant les Réunionnais.
 - Dès réception du rapport d'information, de convoquer une assemblée plénière pour une analyse des travaux afin de permettre aux membres de l'Observatoire et aux membres associés (les 50 citoyens), en toute connaissance de cause, de participer à l'avis officiel de l'OPMR afin de respecter les préconisations de la population lors du mouvement des gilets jaunes. Avis qui sera transmis à l'autorité compétente.
- 4 Que l'OPMR demande à l'autorité compétente de ne pas donner son accord sur la transaction commerciale tant que son avis n'a pas été rendu.

Enfin le Conseil Régional qui a compétence en matière économique ne doit pas rester silencieuse et doit donner sa position publique sur cette opération. Elle devra être vigilante quant à l'attribution d'éventuelles aides de la Collectivité à ce groupe si des garanties ne sont pas apportées sur l'exercice de la concurrence, le maintien à minima des emplois et la préservation des intérêts des producteurs locaux.

Les Réunionnais ne doivent pas être les perdants dans cette transaction.

Jean-Hugues Ratenon Député de La Réunion